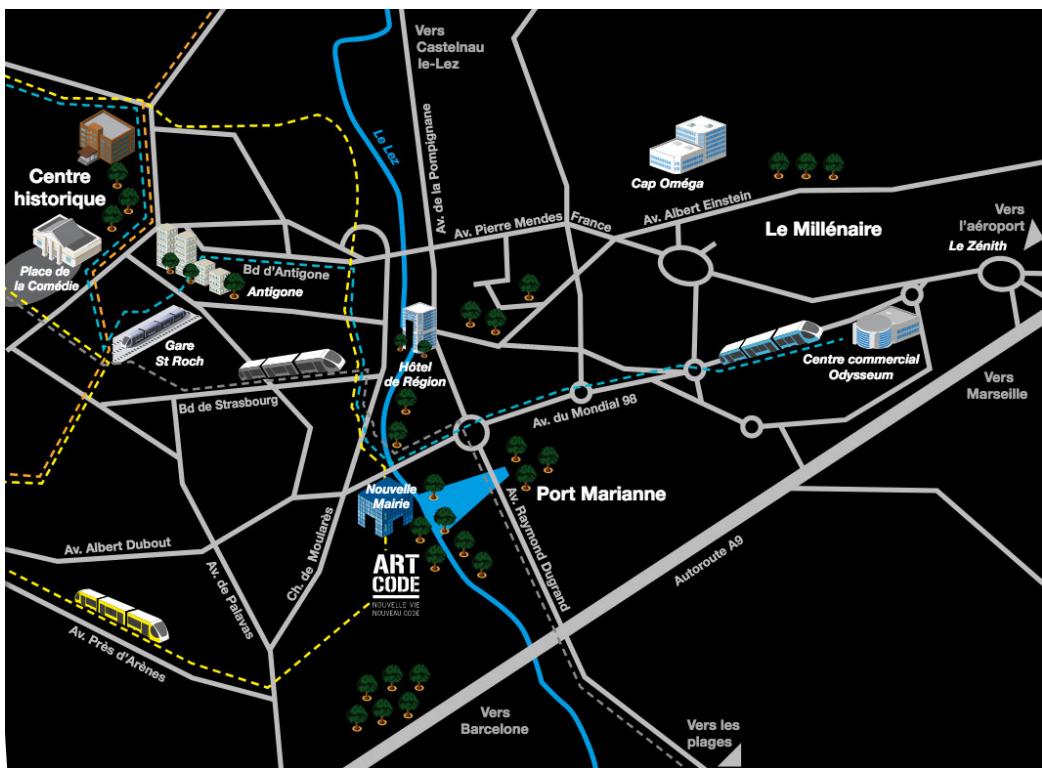


# LIVRET D'ACCUEIL DES RÉSIDENTS ART CODE

## SOMMAIRE

- 1- Localisation de la résidence
- 2- Les locaux à votre disposition
- 3- Des informations sur la gestion de nos parties communes
- 4- Le tri sélectif



# 1- Localisation de la résidence

**Adresse postale**

pour recevoir votre courrier

M. ou Mme .....  
189 avenue Germaine Tillion  
RS Art Code - Apt n°xxx  
34070 Montpellier

**Nom du quartier :**

“Consul de Mer” ou “Nouvelle Mairie”

**Tram**

A 3 mn à pied, trois lignes de tram sont disponibles : 1,3 et 4.

La gare SNCF Saint Roch par lignes 1 ou 3 est à: 10 mn, la place de la Comédie est à 15 mn  
Le Centre Commercial Odysseum est à 10 mn avec la ligne 1

**A pied :**

20 mn de la place de la Comédie, du centre commercial d'Odysseum

**En vélo :**

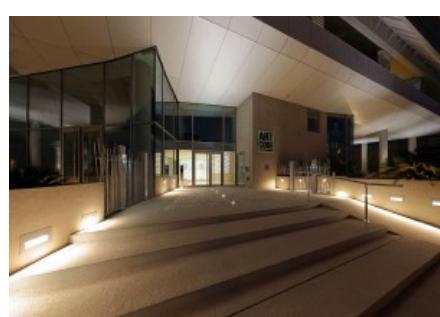
30 mn par voies cyclables des plages de Maguelone ou Palavas

**Pour stationner près de la résidence :**

Très peu de places disponibles : prévoir le parking de l'Hôtel de Ville à 2 mn de la résidence.

**Entrée à la résidence :** par l'avenue Germaine Tillion

**Sortie de la résidence :** par l'allée des Circes de Montpellier



entrée



sortie

## 2- Les locaux à votre disposition

<p><b>Le panneau d'affichage dans le local Boîte à Lettres</b> qui se situe à l'extérieur de la résidence, à droite de l'entrée, accessible par votre vigik ou le code d'ouverture de la porte. Votre Conseil Syndical vous informe d'éléments importants.</p> 	
<p><b>Le local poubelles</b>, sortie Est de la résidence, à gauche, accessible par votre vigik ou par code d'entrée Respecter le tri sélectif est l'engagement de tous et toutes.</p>	
<p><b>Deux locaux “ vélos”/ “motos” au R-2 :</b></p> 	
<p>au R-2 : local vélo + motos à droite en sortant du sas ascenseur</p> 	
<p>au R-2, strictement réservé aux vélos, à gauche en sortant du sas ascenseur, accessible avec votre clé d'appartement.</p>	

<p><b>Les deux ascenseurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• gérés en duplex pour mieux réduire le temps d'attente et la consommation électrique de ces installations,</li> <li>• Dans le cadre de la sécurisation de la Résidence, à partir des sous-sols R-2 et R-1 où se situent les parkings , ces ascenseurs sont accessibles uniquement avec vos vigik</li> </ul>	
<p><b>L'entrée obligatoire “parking” de la résidence :</b> A droite par l’"Allée des Cistes" de Montpellier, juste avant l’entrée du parking de l’Hôtel de Ville</p> 	 
<p><b>La sortie obligatoire “parking” de la résidence :</b></p> <p>Par l'est de la résidence par l’"Allée des Circes de Montpellier". En sortie du parking, la placette permet l'accès au bassin d'orages , et la manœuvre des camions de collecte des ordures ménagères: <b>Le stationnement y est interdit.</b> Un emplacement voiture “spécial” a été mis en place par la Mairie pour les ambulances et autres véhicules médicaux : veuillez le respecter, Merci par avance.</p> 	
<p><b>Les tapis de sol des couloirs :</b></p> <p>Tous les appartements ont le même tapis de seuil d'entrée devant leur porte. Veuillez respecter cet élément de “design” visuel de la résidence.</p>	

**Localisation de vos compteurs :**

- **Eau chaude + chauffage** : dans le couloir de chaque étage dans le rangement marqué "ECS", sauf pour les appartements 206,306,404,504,604,704 ou le compteur d'eau chaude se situe à l'intérieur de l'appartement.
- **Eau froide** : dans le couloir de chaque étage dans le rangement marqué "AEP" et fait l'objet d'un abonnement auprès de la Régie des Eaux de Montpellier : 391 Rue de la Font Froide, 34090 Montpellier, Téléphone : 09 69 32 34 23
- **Électricité** : le compteur Linky se situe dans chaque appartement et fait l'objet d'un abonnement personnalisé auprès d'un distributeur d'énergie.
- Dans chaque appartement vous disposez de deux nourrices qui permettent de fermer, en cas de travaux, les circuits de chauffage, eau chaude et eau froide.

**Fibre :**

Notre résidence est 100% "fibre", donc aucune connection "cuivre" pour le téléphone et la box Internet. Orange, l'installateur à l'origine du réseau fibre, n'a plus le monopole et d'autres fournisseur d'accès peuvent être sollicités.

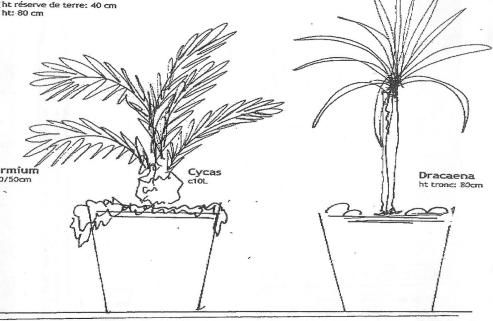
**Partage de Livres :**

Au R-1, à gauche en sortant du sas, face à la sortie du parking, existe une armoire de convivialité où s'effectue un échange de livres et vidéos.

Ce lieu rencontre beaucoup de succès : n'hésitez pas à lui rendre visite et à participer à ces échanges



### 3- Des informations sur la gestion de nos parties communes

<b>Quelques règles de vie commune à respecter</b>	
<p><b>Nos amis les bêtes</b> S'ils sont les bienvenus, ils ne doivent en rien pouvoir entraîner une gêne pour vos voisins (chats, serpents, oiseaux...); et si un "<b>accident de propreté</b>" survient dans les parties communes (ascenseurs, couloirs, allées de la résidence,...) veuillez prendre le temps nécessaire de nettoyer : merci par avance.</p>	
<p><b>Le respect des façades</b> Le règlement de copropriété interdit toute dégradation de tous types de nos façades :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ne pas mettre du linge à sécher ni sur les murets des terrasses, ni sur les pare-soleils,</li> <li>• il est interdit de mettre sur les terrasses tout objet qui dépasse la hauteur des garde-corps (meubles, étendoirs,...)</li> <li>• Toute modification de la façade / terrasse doit faire l'objet d'une validation par l'Assemblée Générale (percements, installations de climatisation,...)</li> </ul>	
<p><b>L'arrosage et les plantes des vasques sur les terrasses</b> L'arrosage "automatique" de vos vasques de terrasse est gérée en fonction des saisons et des évènements climatiques par une société prestataire de jardinage. <b>Les plantations de ces vasques ont fait l'objet d'une décision en Assemblée Générale et seules les plantations suivantes sont autorisées :</b></p> <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 20px;">  <p>APD v.2   Poteries de la Madelaine Etude suivie par : G. Lainé N° Matricule : Séchage : sans échelle Orphis COGIM</p> </div> <div> <p>208 Poteries de la Madelaine ht: réserve de terre: 40 cm ht: 80 cm</p>  </div> </div> <p><b>TOUS</b> vos autres bacs "privatifs" doivent faire l'objet d'un arrosage indépendant, et <b>NON CONNECTÉS</b> au système collectif. Des compteurs de distribution d'eau sont installés à chaque étage pour contrôler les débits effectués.</p>	

<p><b>Vélos dans les ascenseurs</b></p> <p>Afin que les ascenseurs restent en bon état le plus longtemps possible, les vélos sont interdits dans les ascenseurs.</p> <p><b>La propreté de nos locaux ne dépend pas uniquement de la société de nettoyage !</b></p>	
<p><b>L'organisation de nos petites fêtes</b></p> <p>Sans restriction, à condition de respecter la vie de vos voisins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• prévenir avec un petit mot dans les ascenseurs ou sur la vitre du panneau d'affichage dans le local Boîte à Lettres,</li> <li>• baisser le son des sonos à partir de minuit,</li> <li>• respecter le sommeil de vos voisins en régulant les cris, les rires si vous êtes sur vos terrasses,...et d'éviter de jeter des bouteilles par dessus les pares-soleil.</li> </ul> <p>Merci par avance.</p>	
<p><b>Les “petits services” entre voisins :</b></p> <p>Utilisez le panneau d'affichage dans le local Boîte à Lettres, si vous recherchez :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à louer un parking pour une soirée, quelques jours,...pour la visite de vos familles ou amis compte-tenu du manque de stationnement près de la résidence,</li> <li>• si vous recherchez une baby-sitter pour une soirée, un week-end,</li> <li>• un besoin de bricolage,.....</li> </ul>	

## 4- Le tri sélectif

Ensemble, soyons éco-responsables !

Le tri sélectif des déchets est une impérieuse nécessité et concerne tout le monde.

### Les bacs JAUNES

**Ce qu'il ne faut pas mettre :** sacs, petits emballages en plastique, films et suremballages plastique, barquettes en polystyrène et de manière générale, tous les plastiques souples, aucune ordure ménagère, aucun verre.

Déposez vos déchets recyclables **EN VRAC SANS SAC** dans le bac jaune.



#### Refus de collecte :

**Si la qualité des déchets triés n'est pas correcte, votre bac ne pourra être collecté.** En tel cas, un autocollant d'information vous en indiquera le motif, de manière à ce que vous puissiez, à l'avenir, effectuer les bons gestes.

### Les bacs gris : les déchets ménagers, plus les déchets non bacs jaunes

Déposez tous les déchets restants, une fois le tri effectué, **DANS DES SACS FERMÉS** dans le bac gris



## Le verre

Déposez votre verre, **SANS BOUCHON NI COUVERCLE**, dans les conteneurs d'apport volontaire qui sont à l'extérieur de la résidence.

**AUCUN VERRE** dans les bacs gris ou jaunes, ni en "vrac" à même le sol dans notre local poubelles : à déposer **OBLIGATOIREMENT** dans un conteneur extérieur à la résidence.



### Infos +

- Il est inutile de rincer ou laver le verre avant de le jeter.
- Le verre de cuisine, la vaisselle et le vitrage doivent être jetés dans le bac gris car ils ont une composition chimique différente du verre d'emballage et détériorent la qualité de production

## Dépose des "encombrants"

Il n'y a pas de ramassage systématique des encombrants.

Déposez vos encombrants et AUTRES DÉCHETS SPÉCIFIQUES dans les déchèteries de la Métropole : les points "DEMETER".

Ou alors, vous les déposez au fond de notre local poubelles, notre société de propreté prendra les mesures pour les faire évacuer.